

Domaine de formation : ELU0301 – Urbanisme et aménagement du territoire
Référence interne : ELU0301-SJ-CPO Durée de la session : 20 heures Prérequis : Aucun prérequis

Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est de permettre aux participants de :

- Elaborer, animer et évaluer une démarche de participation citoyenne dans les projets d'aménagement urbain de la phase de diagnostic jusqu'à la phase évaluation.

Le Programme :

Éléments de cadrage d'une opération d'aménagement urbain :

- Nature, échelles, acteurs, étapes.

Éléments de cadrage de la participation citoyenne en aménagement urbain :

Objectif de l'étape:

- Sens de la participation.
- Nature de la participation (technique sur la forme ou politique sur le fond).
- Niveau de la participation.
- Etat juridique de la participation.
- Acteurs de la participation.
- Outils de la participation.
- Lieux de la participation.

La participation dans la phase d'initialisation d'un projet d'aménagement :

- Construire un diagnostic partagé : élaborer un état des lieux collectifs et partager l'analyse des enjeux.
- Faire émerger un programme collectif : construire des objectifs cohérents et élaborer un programme partagé.

La participation dans la phase de conception d'un projet d'aménagement :

- Élaborer un scénario d'aménagement urbain : explorer des scénarios tendancieux, évolutifs et innovants et faire émerger un scénario partagé.
- Élaborer un projet d'aménagement urbain adapté et innovant : partager les principes de composition urbaine et participer à la conception des équipements publics.

La participation dans la phase de réalisation d'un projet d'aménagement :

- Suivre la réalisation du programme de construction.
- Suivre la réalisation du programme des équipements publics.

La participation dans la phase d'évaluation d'un projet d'aménagement :

- Évaluer les projets. • Évaluer les méthodes.

Formateur : Monsieur Joseph SALAMON

- Expert international et local en participation citoyenne dans le domaine de l'aménagement urbain.
- Professeur des universités associé auteur de plusieurs ouvrages sur la participation citoyenne en aménagement urbain.
- Expérience professionnelle confirmée dans plusieurs collectivités territoriales en participation citoyenne en aménagement urbain.



Les points forts de la formation :

- Intervenant avec une expertise diversifiée, universitaire et territoriale dans le domaine.
 - Intervenant auteur de plusieurs ouvrages dans le domaine.
 - Formation précise et complète avec des méthodes et des outils de travail stratégiques et opérationnels.
 - Apports théoriques et opérationnels avec des retours d'expériences.
- Capacité de piloter, d'animer et d'évaluer une démarche participative sur un projet d'aménagement urbain.

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique.
- Retour d'expériences.
- Ateliers de travail.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Joseph SALAMON</p>	<p>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 20 heures de formation le coût par personne est de 1000 TTC .</p> <p>Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :</p> <p>Pour une formation de 20 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 2 000 habitants 5 685euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 6 285 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 6 857 euros TTC <p>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	
<p>La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.</p> <p>Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.</p>	<p>Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.</p> <p>Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.</p>	

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Joseph SALAMON. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>